

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

83/I24 du 9/2/1983
DECRET N° /MTPS.DGTFF.DFF.22021/07

Portant intégration et nomination de Monsieur NGOMA Simon dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Laboratoire des Mines).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(I S A S :

D.B.

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
- (/u la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;
- (/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
- (/u le décret n° 60/90 du 3.3.60 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A I des Services Techniques;
- (/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
- (/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;
- (/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;
- (/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la nomination des fonctionnaires des cadres de l'Etat;
- (/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8;
- (/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;
- (/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements judiciaires des Fonctionnaires;
- (/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- (/u le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
- (/u le Rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
- (/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement;
- (/u la lettre n° 4692/MEN.DGEOC/DOB du 19.8.1982 transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé;
- (/u le Protocole d'Accord du 5.8.1970 signé entre la République Populaire du Congo et l'URSS;

D.C.F.

DECRETE :

.../...

y/

ARTICLE IER. - En application des dispositions combinées du Décret N° 60/90 du 3 Mars 1960 et du Protocole d'Accord du 5 Août 1970 susvisés, Monsieur NGOMA Simon, né le 14 Mai 1956 à Mossémdjo, titulaire du Diplôme de " Master Of Science. " en Génie, Spécialité : Centrales Electriques, obtenu à l'Institut Polytechnique de Bielorussie de l'Ordre du Drapeau Rouge du Travail (U.R.S.S.), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des Services Techniques (Laboratoire des Mines) et nommé au grade d'Ingénieur Principal des Techniques Industrielles Stagiaire, indice 710. -

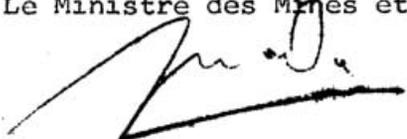
ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministre des Mines et de l'Energie. -

ARTICLE 3. - Le présent Décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. / -

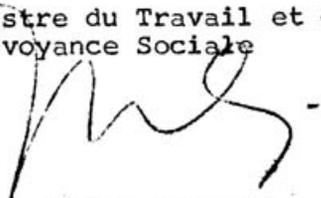
BRAZZAVILLE, le 9 Février 1983

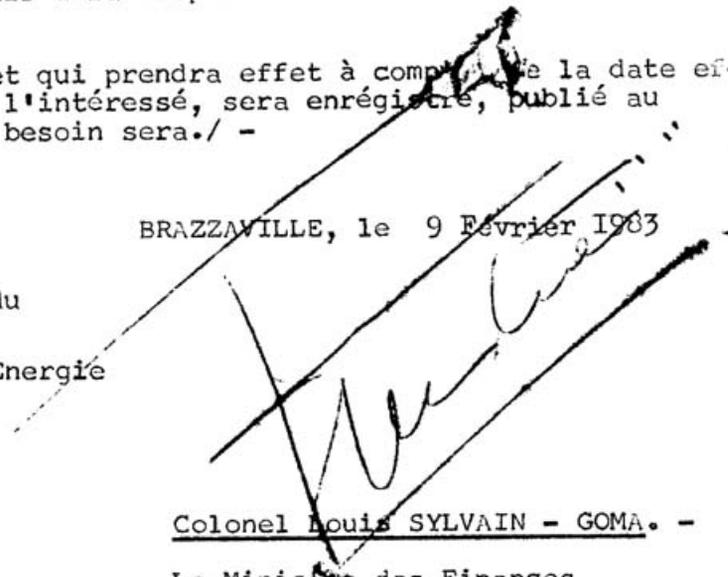
Par le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement

Le Ministre des Mines et de l'Energie


Rodolphe A D A D A. -

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale


Bernard COMBO MATSIONA. -


Colonel Louis SYLVAIN - GOMA. -

Le Ministre des Finances


Itihi - Ossétoumba LEKOUNDZOU. -

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGTFP/DFP 3
- DFP/BST 1
- D. B. 3
- D.C.F. 1
- M.M.E. 2
- D.G.M.E. 2
- DOSSIER 3
- INTERESSE 1
- SGCM/BC 2. / -